INFORMATIONS

PAIEMENT PAR SMARTPHONE

Dès le 1er janvier 2020, les applications Parkingpay et Twint permettront de régler par smartphone le stationnement sur toutes les places de parc à Cully.

APPLICATION PARKINGPAY

Permet de s'acquitter de la taxe en fonction du temps de stationnement effectif, sans passer par l'horodateur. Le compte est chargé soit par prépaiement, soit par débit direct. Pour tout complément d'information : www.parkingpay.ch.

APPLICATION DE PAIEMENT TWINT

Permet de payer directement le stationnement en scannant le QRcode dédié, appliqué sur les horodateurs. Pour savoir comment ça marche, rendez-vous sur : www.twint.ch.

PAIEMENT CASH

Introduisez votre numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur, sélectionnez la durée, puis payez le tarif indiqué (ne rend pas la monnaie).

AUTORISATION DE STATIONNEMENT (MACARON)

La Municipalité de Bourg-en-Lavaux délivre des autorisations de parcage destinées à faciliter le stationnement des résident-e-s inscrit-e-s auprès du contrôle des habitants et des personnes travaillant sur le territoire de la commune.

TARIFS

- Personnes domiciliées sur la commune : CHF 30.00 par mois ou CHF 300.00 par année.
- Personnes travaillant sur la commune : CHF 40.00 par mois ou CHF 400.00 par année.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'application Parkingpay vous permet de gérer de manière autonome les autorisations : choix de l'autorisation (périodicité, dates, etc.), renouvellement, paiement.

Pour la première autorisation, votre demande doit être validée au préalable par l'administration communale (à transmettre par courriel ou par courrier : formulaire de demande, permis de circulation, attestation de l'employeur le cas échéant).

Toutes les informations et documents sont disponibles sur www.b-e-l.ch/stationnement.

Si vous ne souhaitez pas créer de compte Parkingpay, vous avez la possibilité de vous rendre à l'administration communale qui se chargera d'enregistrer votre demande.

CARTE JOURNALIÈRE (CARTE À GRATTER)

Il est également possible de se procurer une carte journalière pour parquer son véhicule sur toutes les places de parc, quel que soit le régime de stationnement indiqué. Elles sont disponibles auprès de l'administration communale au prix de CHF 10.00 par journée.

POUR TOUTE QUESTION

Commune de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2, 1096 Cully
Tél. 021 821 04 04
info@b-e-l.ch, www.b-e-l.ch

STATIONNEMENT À EPESSES ET RIEX

NOUVEAUX PLANS DE STATIONNEMENT

BOURG-EN-LAVAUX

STATIONNEMENT À CULLY
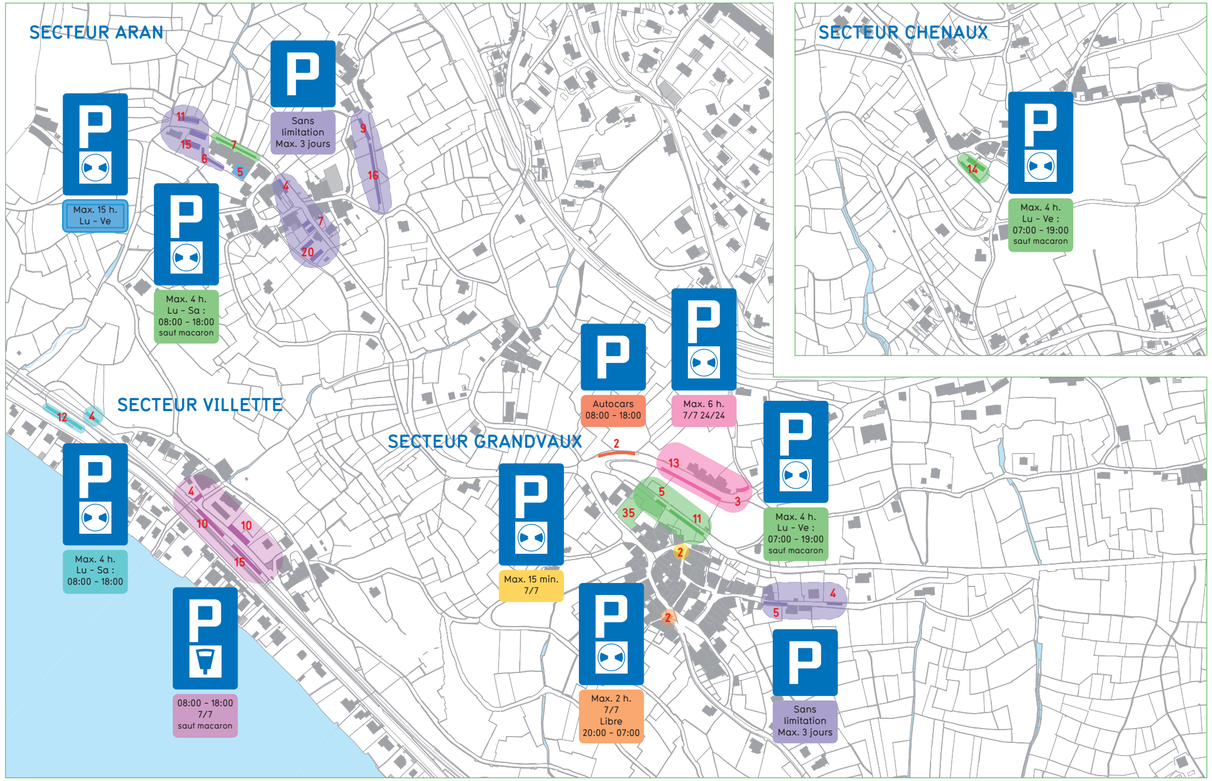
STATIONNEMENT À GRANDVAUX, ARAN, VILLETTE ET CHENAUX